

ACTION 28 SENSIBILISER LES PARTICULIERS SUR L'USAGE DE BATIMENTS PERFORMANTS ENERGETIQUEMENT

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

CONTEXTE LOCAL

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012) a pour objectif de limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs destinés à l'habitat ou à tout autre usage (tertiaire). Ainsi, toutes les constructions neuves, à compter du 1^{er} janvier 2013, devront présenter, en moyenne, une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an contre 250 kWh/m²/an (maximum) avec la précédente réglementation technique (RT 2005).

Cette nouvelle exigence constitue un bouleversement dans la manière de concevoir et de construire les bâtiments auquel répondent les acteurs du monde du BTP en se préparant à fournir de tels bâtiments.

Cependant, cette nouvelle réglementation constitue également un bouleversement culturel sur la "manière de vivre" son espace de vie (exemple de l'aération quotidienne qui ne s'impose plus pour ce type de bâtiment équipé d'une ventilation performante).

Le peu de retour d'expérience montre que les comportements des usagers sont souvent inadaptés et ne leurs permettent pas de profiter pleinement des avantages de ce type d'habitat (réduction des consommations et donc facture allégée...).

Résultat attendu

- > Permettre aux particuliers de profiter pleinement de ce nouveaux type d'habitat énergétiquement performant ;

DESCRIPTIF

- Réaliser des conférences pour expliquer le principe et le fonctionnement de ce type d'habitat et donner des éléments de compréhension et d'usage ;
- Engager un suivi des consommations sur un projet BBC ou passif, en collaboration avec les particuliers, et réaliser une campagne de communication sur les résultats obtenus ;
- Réaliser un guide de l'habitat.

PILOTE

Non défini.

PARTENAIRES

Bourges Plus, bailleur social, entreprises, artisans, EIE 18, IMEP, les particuliers

Calendrier prévisionnel

2011

- Manifestation dans le cadre de la semaine de l'énergie

2012-2015

- Manifestation dans le cadre des semaines du développement durable et/ou de l'énergie

BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
✓	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables